

ANNEXE 3 - FICHE VIE ETABLISSEMENT.

⇒ CHARTRE INFORMATIQUE.

C HARTE POUR L ' UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION

Au lycée, chaque élève peut avoir accès au réseau informatique et à Internet. Cet accès est soumis à l'acceptation et donc à la signature de la présente charte de l'utilisateur par l'élève et ses responsables légaux.

Règles générales d'utilisation :

- L'accès aux moyens informatiques et de communication du lycée est soumis à autorisation. Cette autorisation est limitée aux activités à caractère pédagogique.
- L'utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition :
 - Il informe le responsable informatique de toute anomalie constatée au moyen des fiches/cahiers de maintenance ou de la messagerie.
 - Il s'efforce de n'occuper que l'espace disque dur qui lui est strictement nécessaire.
 - Il s'efforce de limiter ses impressions.
- Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :
 - De modifier des données ou d'accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation.
 - De porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
 - D'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou des systèmes connectés au réseau (imprimantes, scanners).
 - De modifier ou de supprimer des fichiers de programmes installés sur les disques durs ou le réseau.

Consultation Internet :

- Elle est réservée à la l'utilisation de l'ENT et à la recherche d'informations dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou du projet personnel de l'élève (orientation) y compris lors des séquences en libre-service.
- Les postes de consultation ne sont pas un moyen pour l'utilisateur de **participer à des jeux ou de s'en procurer**.
- L'utilisation **des « chats » et forums** n'est pas autorisée.
- La messagerie **s'utilise uniquement** pour les activités conformes aux objectifs pédagogiques.
- Le **téléchargement** est interdit sauf autorisation spéciale..

Autonomie de l'utilisateur et responsabilités :

- Chacun s'engage à ne pas consulter, stocker, diffuser ou créer des documents portant atteinte aux libertés individuelles et au respect de la vie privée (notamment ceux à caractère raciste, xénophobe ou pornographique)
- Chacun doit exercer un esprit critique vis à vis des informations obtenues sur Internet et s'interroger sur leur fiabilité et leur authenticité
- Lors de la création de documents ou de pages Web, chacun doit obligatoirement citer ses sources. Il s'agit toujours de respecter la réglementation concernant la propriété intellectuelle et les droits d'auteurs. Toute diffusion de photos de personnes suppose l'autorisation de ces dernières
- Chacun s'engage à ne pas utiliser le nom et l'adresse du lycée à des fins illégales.

Sanctions applicables

- L'utilisateur qui ne respecte pas les règles de la charte en matière d'utilisation des moyens informatiques et outils de communication mis à sa disposition peut se voir provisoirement privé d'accès aux équipements par un membre de l'équipe pédagogique.
- En outre, selon la gravité de l'infraction, il peut encourir une sanction interne à l'établissement telle que définie dans le règlement intérieur.